

AVIS DE PUBLICITE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
EXPLOITATION DU BAR-SNACK DU GOLF

COLLECTIVITE DELEGANTE: SIVU du Golf du Bâchelard

OBJET : Exploitation du bar-snack rattaché au Golf du Bâchelard : fabrication et service de consommations (café, sodas, boissons, glaces,...) et de repas, du petit-déjeuner jusqu'au dîner, pendant, au minimum toute la saison d'ouverture du golf (été et, partiellement, printemps et automne).

PROCEDURE : Procédure de délégation simplifiée (art L. 1411-12 du CGCT)

DURÉE DE LA DÉLÉGATION : environ 2 ans ½, à compter de la fin de l'aménagement de la cuisine (juillet 2016 au plus tard) jusqu'au 31/12/2018

DATE ET LIEU DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURES : En Mairie de Barcelonnette **avant le lundi 9 mai 2016 à 11 H** dernier délai (date de réception).

VISITE GUIDÉE DES INSTALLATIONS : Obligatoire avant la remise des candidatures. Contacter le SIVU du Golf du Bâchelard (voir ci-dessous).

LIEN INTERNET POUR TELECHARGER LE CAHIER DES CHARGES : klekoon.com

ADRESSE POUR OBTENIR CAHIER DES CHARGES ET RENSEIGNEMENTS:

SIVU du Golf du Bâchelard
Mairie de Barcelonnette
Place Valle de Bravo
04 400 BARCELONNETTE
Tel. : 04 92 80 79 00

consultation@ville-barcelonnette.fr et fhonore@ville-barcelonnette.fr